



DOSSIER FAMILLE UNIQUE

Activités « JEUNESSE »

Pré-inscription(s) / Réservation(s)

Année 2022

Cadre réservé à l'administration

Famille n° : _____
Enfant n° : _____
N° du Pass' : E

Feuillet réservé à l'inscription d'un enfant aux activités reprises ci-dessous. Merci de remplir un feuillet par enfant.

Nom : Prénom :

Accueils Jeunes CASA/MICA 2022

Les accueils CASA/MICA proposent aux jeunes de 11 à 25 ans des activités « à la carte » du mardi au samedi pendant le temps scolaire et du lundi au vendredi pour les accueils de loisirs pendant les vacances scolaires.

J'inscris mon enfant et m'acquiesce du droit d'inscription annuel 2022 du Pass'Jeune

Carte ARTIS : Oui / Non

Adresse électronique du représentant légal :

_____ @ _____

Adresse électronique de l'inscrit :

_____ @ _____



Etablissement scolaire fréquenté :

Je soussigné(e) Madame / Monsieur
atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur des centres de loisirs / accueils de jeunes.

J'accepte que la Ville d'ARRAS me communique des informations liées au Pass'Jeune 2022 par courriel.



En cas de renouvellement remplir uniquement ce feuillet avec un justificatif de domicile, une attestation d'assurance à jour et une ou deux photos d'identité selon votre choix.

Date et Signature :

Modalité de règlement :

Je renouvelle le Pass jeune et la carte Artis en même temps :

Joindre tous les documents renseignés, datés et signés, les 2 photos et le règlement de **25€** par chèque libellé au Trésor public

Je renouvelle le Pass jeune et la carte Artis en différé :

- Pass jeune début d'année :

Joindre tous les documents renseignés, datés et signés, les 2 photos et le règlement de **10€** par chèque libellé au Trésor public

- Carte Artis 10 jours avant la date d'anniversaire :

Règlement de **15€** par chèque libellé au Trésor public à remettre 10 jours environ avant la date d'anniversaire

Je renouvelle uniquement le Pass jeune sans la carte Artis :

Joindre tous les documents renseignés, datés et signés, 1photo et le règlement de **10€** par chèque libellé au Trésor public

(Pour une fratrie les règlements peuvent être cumulés sur le même chèque)